



OUVERTURE MAIRIE
du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

(Si nécessaire sur rendez-vous
l'après-midi)

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

**M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous**

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie-distre.fr



Mairie

DANS CE NUMÉRO :

EDITORIAL	P 1
BUDGET COMMUNAL	P 2-3
INFORMATIONS MUNICIPALES	P 3 à 5
NOUVELLE AGGLO	P 6
ARRETES PREFECTORAUX	P 7
A VOS AGENDAS	P 8



Cave du Prieuré

DISTRÉ VIE COMMUNALE

MAI 2017

EDITORIAL

La Neutralité constitue le maître mot pour la communication institutionnelle à la veille d'opérations électorales, aussi vous ne lirez pas dans ce bulletin le mot habituel du Maire, Eric TOURON étant candidat aux élections législatives.

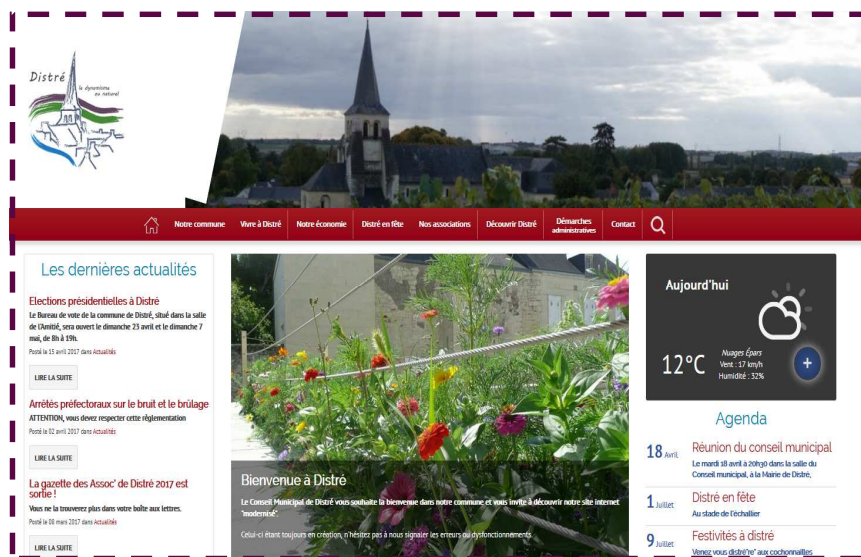
Prenez le temps de découvrir ce bulletin d'informations communales.

Comme les années précédentes, vos élus oeuvrent pour améliorer la qualité

de votre cadre de vie et c'est en «bon père de famille» qu'ils ont élaboré le budget 2017 dont vous trouverez les grandes lignes dans ce bulletin.

Le printemps est la période du renouveau: c'est l'occasion pour nous de vous présenter notre site internet qui vient de vivre un sérieux toilettage.

Le printemps est là. Promenez-vous dans les rues de notre village... Profitez-en bien !



Site: www.mairie-distre.fr

GAZETTE DES ASSOC'

L'édition 2017 de la Gazette des Assoc' est en ligne sur notre site internet (www.mairie-distre.fr), en version téléchargeable.

Vous pourrez y découvrir des informations sur nos associations communales.

Pour ceux qui préfèrent la version papier, inscrivez-vous en Mairie pour en avoir un exemplaire imprimé.



BUDGET 2017

Il est bon de rappeler que contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter des budgets à l'équilibre.

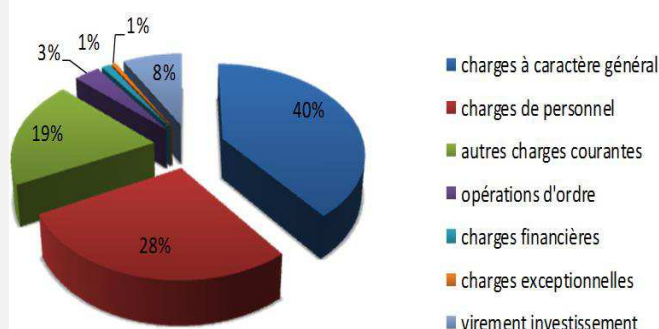
Notre budget 2017 s'équilibrera donc de la manière suivante :



	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 698 922 €	1 698 922 €
Section d'investissement	948 386 €	948 386 €

Ce budget 2017 a été construit sans augmentation des taux d'imposition communaux pour la 17^{ème} année consécutive et en conservant une réserve de plus de 290 000 €. Nos finances nous auraient permis de boucler notre budget sans emprunt, mais nous avons décidé d'y recourir compte tenu des taux relativement bas (1.29%).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



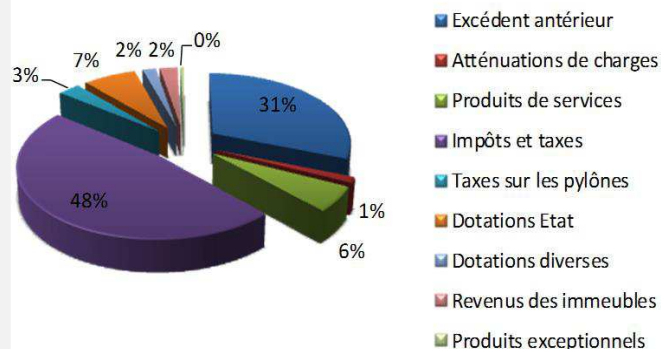
Dépenses de Fonctionnement

Notre principal poste de **dépenses en fonctionnement** reste les charges **de personnel** qui s'élèvent à **454 700 €** soit 263 € par habitant pour une moyenne nationale des communes de même strate de 266 €.

Viennent ensuite les charges à caractère général pour **373 725 €** avec des postes aussi variés que :

- EDF pour 34 000 € dont 6 000 € pour l'éclairage public ,
- les primes d'assurances (bâtiments et véhicules) pour 16 000 € ,
- les frais d'entretien de voirie pour 90 000 € ,
- les timbres pour 3 000 € ,
- les frais de téléphonie pour 3 800 € plus une multitude de petits postes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Autre poste important, nos contributions aux organismes de regroupement comme le Syndicat d'Energie du Maine et Loire, le Syndicat de gestion de la salle des Bois, le Réseau d'Assistants Maternelles, l'AFRIEJ qui gère le foyer des jeunes... contributions qui s'élèvent à plus de 120 000 € .

Nos charges financières sont faibles **17 320€** soit **10 €** par habitant pour une moyenne de la strate de **28 €** pour les intérêts et 70 600 € pour le capital. La dette par habitant est de **268 €** pour une moyenne de la strate de 591 €.

BUDGET 2017 (suite)



Recettes de Fonctionnement

Nos principales recettes sont la fiscalité pour **773 000 €** :

- les **dotations d'Etat** 119 037 € (contre 196 908 € en 2014 soit **42 % de baisse en 3 ans**) ,
- la taxe sur les pylônes pour **49 000 €** ,
- les revenus des locations de salles (hors salle des Bois) des loyers et des fermages pour **40 000 €** .

Cette présentation n'a pour but que de vous donner les grandes masses, le Maire reste bien évidemment à la disposition des personnes qui souhaiteraient plus de détails.

Les principaux investissements

- **46 341 €** pour la construction d'un City Stade qui sera subventionné par l'Etat et la Région pour 18 000 €.
- **30 115 €** pour le comblement d'une cave à Munet rue Haute dont 9 000 € de subvention au titre de la loi Barnier.
- **70 740 €** de travaux de voirie qui s'ajoutent aux 90 000 € prévus en entretien.
- **343 820 €** pour l'enfouissement de réseaux.
- **200 000 €** en réserve pour un investissement dont les contours restent à définir.

ILS NOUS ONT QUITTÉS,



Jacques PEIN :
Enfant du village, Jacques s'était engagé dans de nombreuses as-

sociations avant de rejoindre le Conseil Municipal en 2001 . Adjoint de 2008 à 2014, il avait la charge de la voirie. Avec sa planche à dessin, il travaillait « à l'ancienne » sur son papier calque, pour préparer les marchés ou soumettre au conseil différentes possibilités d'aménagement. Très exigeant pour lui-même, il était d'une rigueur sans faille pour la qualité des travaux réalisés sur la commune. Son professionnalisme a permis à la Commune de se dispenser de bureau d'études pour les gros chantiers, son dernier aura

été l'aménagement du carrefour des rues de Gravouilleau et de Carabins. En sa mémoire, la place créée à cet effet portera le nom de « **Place Jacques PEIN** ».

Jacques espérait profiter d'une retraite heureuse en bord de mer, ce qui avait motivé son choix de ne pas se représenter en 2014, malheureusement la vie en a décidé autrement.

Jacques, nous espérons que les routes du paradis sont entretenues comme tu souhaitais que celles de Distré le soient, si tel n'était pas le cas, St Pierre a déjà dû avoir un rapport... Au revoir Jacques !



Josette FRADIN ;
Arrivée à Distré dans les années 60, Josette, professeur,

a œuvré dans l'ombre, dans de nombreuses associations, avant de rejoindre le conseil municipal de 1995 à 2001. Toujours attentive aux plus démunis, elle a été membre du CCAS de 1994 à 2000 et Déléguée Départementale de l'Education Nationale jusqu'à juin 2012

Femme au caractère bien trempé, Josette était entière et sans détours pour affirmer ses convictions. sa parole était entendue et respectée au sein du conseil municipal.

Ceux qui l'ont côtoyée gardaient d'elle un profond respect, tant ses propos étaient éclairants et justes.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMETRIQUE

ATTENTION: à compter du 1^{er} mars, les demandes de Carte Nationale d'Identité devront être exclusivement déposées dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données biométriques.

La ville de Saumur étant équipée de Station Biométrique, les dossiers des administrés des communes environnantes (**dont Distré**) seront instruits avec prise d'empreinte biométrique par le service des affaires générales, les autres pièces nécessaires à l'établissement d'une CNI biométrique restent les mêmes.

Ne vous déplacez pas inutilement, prenez rendez-vous.

Ce service fonctionnera exclusivement sur rendez-vous :

à solliciter par téléphone (02 41 83 30 76)

ou via l'Espace Citoyen de la ville comme pour l'instruction des passeports.

Pour vous informer sur la pré-demande en ligne, vous pouvez consulter ce tutoriel.

<https://www.youtube.com/watch?v=A1wgcLM4Vgw&feature=youtu.be>

Distré couvert par la 4G d'Orange

orange™

Orange va prochainement activer le service 4G sur la commune de Distré.

Ils utiliseront les fréquences de la bande 800 MHz qui sont adjacentes à celles de la TNT, leur utilisation est donc susceptible de provoquer des perturbations de la réception de la TNT pour ceux qui la reçoivent par une antenne râteau.

L'Agence Nationale des Fréquences (Etablissement public d'état) a mis en place un centre d'appel pour le signalement des dysfonctionnements (uniquement pour la réception de la TNT par antenne râteau), joignable au 0 970 818 818 (prix d'un appel local). Orange prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service des ses sites.

SOIRÉE VOEUX 2017

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 400 € à l'association AFRIEJ pour remercier les jeunes du Foyer des Jeunes de Distré pour leur collaboration active et sympathique pendant le service des repas, lors de la soirée des vœux du Maire.



OUVERTURE DE LA PECHE

La pêche dans le plan d'eau municipal de l'Echallier est ouverte **pour 2017, du 15 Avril dès 6h au 17 septembre à 21h, inclus.**

Les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, de 6 h le matin à 21 h maxi.

Cependant, la pêche n'est jamais ouverte, avant 6 heures et toujours fermée après 21 heures.

Pour plus d'infos (tarifs), renseignez-vous en Mairie ou sur notre site internet.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer à compter de 2016 une aide de 80 € pour la destruction des nids.

Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**

Pensez donc à informer la commune avant destruction.

EFFRACTION AUX ATELIERS TECHNIQUES

Dans la nuit du 12 au 13 janvier dernier, un vol avec effraction a eu lieu dans les ateliers municipaux. Un an après celui de l'an passé.

Considérant que le personnel technique ne peut pas travailler sans un minimum de matériel, le Conseil municipal a décidé de racheter un souffleur, 2 tronçonneuses et des chaînes, 2 taille-haie, 15 litres d'huile pour tronçonneuse, auprès de la Ste MAÏSA à SAUMUR, pour un montant de 2 844 € TTC; un lot d'outillage et une ponceuse à bande pour un montant maximum de 1 300 € HT auprès des établisse-

ments GUILIANI de Distré et à faire réparer la porte d'entrée auprès de l'entreprise CLIN de Saumur pour un montant maximum de 2 200 € TTC. De plus, afin de sécuriser l'accès aux ateliers et de pouvoir rester assuré, il est décidé d'installer un système de télésurveillance auprès de la société Protection 24 au prix de 57.66 € TTC mensuels plus frais d'installation de 130 € HT.



VENTE DE BOIS :

Comme chaque année la Commune va procéder à une vente de bois réservée exclusivement aux habitants de Distré. Les inscriptions sont à faire en Mairie.

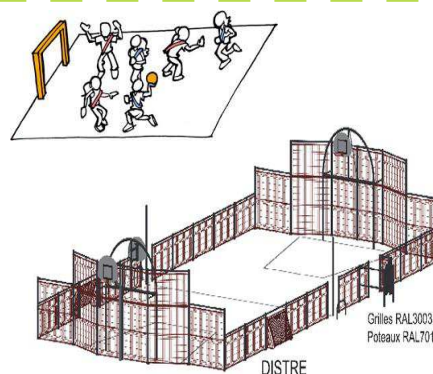


Le prix de la **corde coupée en 1 mètre (non livrée)** est à **160 €**.

CITY PARC

L'installation d'un City-parc a commencé sur le stade de l'Echallier, avec la réalisation de la plate-forme (13 888 € TTC) puis viendra la mise en place du terrain multisports (fourniture 26 093 € TTC et montage 6 360 € TTC).

18 000 € de subventions ont été obtenus de l'Etat et de la Région.



OUVERTURE du Point-Livres...

Notre souhait d'ouverture d'un Point-Livres sur Distré prend forme de jour en jour. Suite aux différentes informations et demandes faites lors des derniers bulletins, vous avez été nombreux à répondre favorablement et nous remercions particulièrement les bénévoles qui s'investissent dans ce projet et les généreux donateurs qui nous permettent à ce jour de mettre à disposition des lecteurs distréens **environ 6 000 livres pour les jeunes et les adultes**.

Quelques points essentiels :

- ⇒ Le Point-Livres se situe **dans les locaux de la ludothèque**.
- ⇒ **L'inscription est gratuite** et se fait sur place.
- ⇒ **Le prêt est gratuit** (jusqu'à 6 ouvrages par mois).
- ⇒ Le Point-Livres sera ouvert **le mardi et le vendredi de 16H30 à 18H30 les 2^{ème} et 4^{ème} semaines de chaque mois**.

Nous comptons d'ores et déjà des dizaines d'adultes adhérents et souhaitons que ce nombre augmente significativement. Nous nous efforcerons de faire en sorte que le Point-Livres réponde à vos attentes en matière de lecture.

Nous espérons vous y accueillir nombreux et nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous témoignez et témoignerez à ce projet !

Des questions ? Écrivez-nous au pointlivresmairiedistre49@orange.fr



**NOUS VOUS INVITONS A VENIR DECOUVRIR VOTRE POINT-LIVRES
LE VENDREDI 12 MAI, de 16h30 à 18h30 ET VOUS Y INSCRIRE !!**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL-DE-LOIRE :

un nouveau territoire pour le Saumurois

UN TERRITOIRE COHERENT

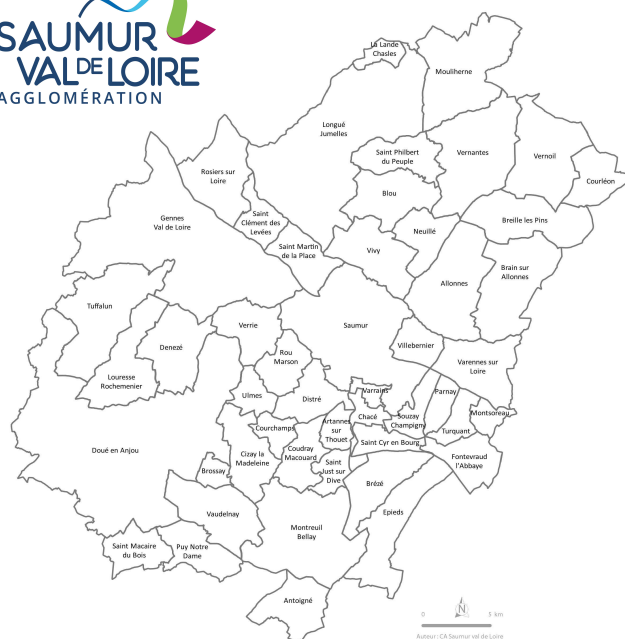
La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est née le 1er janvier 2017 du rapprochement de Saumur Agglo, des Communautés de communes de Loire-Longué et du Gennois, avec une extension aux communes de Doué-en-Anjou, les Ulmes, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier. Cette collectivité, cohérente et à taille humaine, comprend désormais 49 communes, pour plus de 100 000 habitants.

Un territoire riche de son patrimoine naturel, architectural, culturel, viticole et gastronomique, connaissant un véritable dynamisme économique à travers ses zones artisanales et d'activités ainsi que par ses pépinières d'entreprises.

DES COMPETENCES AU SERVICE DES SAUMUROIS

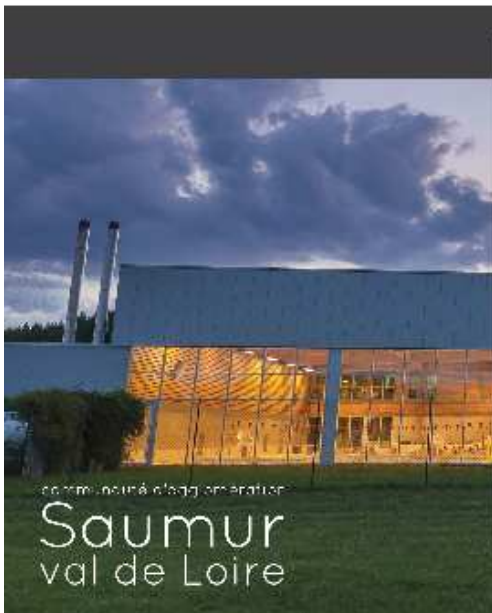
Les compétences exercées par ce nouveau territoire sont principalement tournées vers le développement économique, l'emploi, l'aménagement numérique, la gestion d'équipements sportifs, l'environnement, les transports, le tourisme, l'eau, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des risques naturels, l'habitat, l'urbanisme, les gens du voyage, le contrat local de santé, la politique de la ville, le renouvellement urbain, le campus universitaire et la gestion d'équipements culturels.

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMERATION



UNE IDENTITÉ FORTE

Cette union permettra la mise en commun des moyens humains, financiers et techniques ainsi que donner un rayonnement plus important au territoire dû, entre autres, à une identité forte, fédérée par la Loire et ses atouts et à terme créer des économies d'échelle.



EN CHIFFRES

- 49 communes
- 100 263 habitants
- 81 habitants/km²
- 223 km de périmètre

1 Président : Jean-Michel Marchand

15 vice-présidents

7 conseillers délégués
(Ville de Saumur, Montreuil, Allonnes, Doué-en-Anjou, Longué-Jumelles, Saumur sud et Gennes)

70 conseillers communautaires

41 conseillers communautaires suppléants



Communauté d'agglomération
Saumur
val de Loire

BRULAGE DES VEGETAUX - RAPPEL



Arrêté Préfectoral de février 2013 (annulant celui d'octobre 2012)

Le brûlage à l'air libre des **déchets végétaux secs est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.**

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Cette tolérance n'est accordée que:

- au mois de **janvier**, entre 11 h et 15h30 .
- du 1^{er} au 15 **février**, entre 11h et 15h30 et **interdit du 16 au 28 février.**
- **interdit en mars et avril.**
- au mois de **mai**, autorisé de 10h à 16h30 .
- **interdit de juin au 15 octobre** et du 16 au 31 octobre autorisé entre 10h et 16h30.
- au mois de **novembre**, autorisé entre 10h et **16h30.**
- au mois de **décembre**, autorisé entre 11h et 15h30.

Les déchets verts non secs sont des déchets dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit:

- en cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution, en périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.

- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies.

Mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7 h et 17 h.

Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

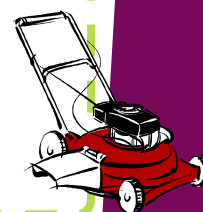
Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.

BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté Préfectoral du 30 décembre 1999, pris par M. le Préfet de Maine et Loire

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.





A VOS AGENDAS !

DES DATES A RETENIR POUR VOUS DISTRÉ'RE

SAMEDI 24 JUIN



L'après-midi, dans la cour de la Mairie, venez accueillir les cyclistes du circuit "Paul Auton" sur des airs de musette et de variétés françaises avec les **Night Brother's**.



FÊTE DE L'ÉCOLE DES VIGNES

au stade

- à 15h, SPECTACLE DES ENFANTS
- à 15h45, JEUX DIVERS DANS LES STANDS DE L'APE...
- à 19h30, PIQUE NIQUE sur l'herbe.
- à 20h30, MUSIQUE avec le groupe Yégann
- à 23h, FEU D'ARTIFICE sur le plan d'eau

SAMEDI 1er JUILLET



LUNDI 3 JUILLET

à 21h

Concert d'été gratuit, au stade ou dans la salle des Bois (en cas de pluie).

Nous aurons le plaisir d'accueillir cette année, l'orchestre d'harmonie du Ministère des Situations d'Urgence du Bélarus



DIMANCHE 9 JUILLET



Toute la journée, dans la cour de la Mairie, venez vous amuser aux Cochonnailles distréennes. Venez participer au concours de cri de cochon ou à l'élection de Miss Cochonne.

